

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse  
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d’Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE  
DE TOURNEFEUILLE**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024 A 14H00**

**DELIBERATION N° 2024-41**

**Nature 7.1**

L’an deux mille vingt-quatre, les dix-sept octobre à quatorze heures, le conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s’est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

**Etaient présents :** Mesdames Cathy GUTH, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU ; Monsieur Pierre CASELLAS.

**Absents ayant donné pouvoir :** Madame Elisabeth TOURNEIX-PALLME à Madame Maryline RIEU, Madame Maria VENANCIO à Madame Isabelle MEIFFREN ; Monsieur Gilbert ALLIENNE à Monsieur Pierre CASELLAS

**Etaient absents ou excusés ;** Mesdames Christiane BOURG, Nicole CASTAN, Dominique DUPOUY, Corinne GINER, Elisabeth HUSSON-BARNIER ; Messieurs Dominique FOUCHIER et David MARTINEZ

**Date de la Convocation :** 10 octobre 2024

**Nombre de membres du conseil d’administration en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 4

**OBJET : TARIFS 2025 DES PRESTATIONS DIVERSES DE LA RESIDENCE D’OC**

Les tarifs relatifs aux diverses prestations servies par la Résidence d’Oc aux résidents ainsi qu’aux personnes extérieurs, sont présentés au conseil d’administration :

	2024		2025	
	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
Tarif Hébergement T1 Bis	20.07 €	20.07 €	20.87 €	20.87 €
Tarif Hébergement T1 Bis2	22.47 €	22.47 €	23.37 €	23.37 €
Tarif Hébergement T2	24.69 €	24.69 €	25.68 €	25.68 €
Tarif Services Collectifs	25.30 €	37.95 €	26.06 €	39.09 €
Tarifs Services Collectifs - de 60 ans	31.81 €	47.71 €	33.08 €	49.62 €
Tarif Restauration Midi	8.23 €	16.47 €	8.23 €	16.47 €
Tarif Restauration Soir	2.50 €	5.00 €	3.00 €	6.00 €
<b>Total/jour (pour un T1bis + 60 ans)</b>	<b>56.11 €</b>	<b>79.49 €</b>	<b>58.17 €</b>	<b>82.43 €</b>
<b>Soit pour un mois de 30 Jours (Personne seule)</b>	<b>1 683.16 €</b>	<b>2 384.67 €</b>	<b>1 745.02 €</b>	<b>2 472.98 €</b>
Dépendance GIR 1-2	22.25 €		23.54 €	
Dépendance GIR 3-4	13.64 €		13.61 €	

Ces tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

La tarification définitive sera fixée par les autorités de tarification.

Accusé de réception en préfecture  
031-263101248-20241017-DEL2024-41-DE  
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Les recettes afférentes à ces tarifs seront encaissées mensuellement sur le Groupe Fonctionnel I, Produits de la Tarification (73418 - Produits à la charge de l'usager).

Oùï ces explications et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration** :

- **Approuve** la mise en application des tarifs présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Résultat du vote :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,  
Maryline RIEU



Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S.

**PUBLIÉE LE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*